



Fiche 4

Comment priorise-t-on ma demande ?

Le principe d'égalité de traitement et le principe de transparence sont centraux dans la gestion des contingents de logements sociaux interministériels.

Les candidatures déposées sur un logement sont examinées par ordre décroissant d'indice de priorité. Les trois premiers demandeurs éligibles ayant les plus forts indice de priorité Balae sont désignés par la Drihl en Caleol auprès du bailleur social.

Les trois demandeurs désignés en Caleol sont désignés au même rang auprès du bailleur sans classement des candidatures : il appartient à la Caleol de déterminer le rang de classement des trois candidatures. La Drihl ne procède donc pas aux attributions des logements sociaux.

La priorisation de la demande est transparente, connue des demandeurs et fondée sur des pièces justificatives. Elle a été élaborée par les représentants des organisations syndicales représentatives des personnels au sein de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (Srias). La grille de priorisation de la demande est en [annexe 2](#) de ce guide.

Lors de l'ouverture de vos droits d'accès à la bourse Balae, votre correspondant logement vous attribue un nombre de points en fonction de votre situation et les justificatifs que vous lui remettez. Cet indice de priorité peut être actualisé à votre demande (si votre situation évolue) et/ou révisé par l'administration lorsque cela s'impose (changement de situation, absence de justificatifs).

Vous êtes dans une situation d'urgence : contactez votre référent logement !

Certaines situations sont considérées comme des priorités absolues devant être traitées devant toutes autres demandes, indépendamment de l'indice de priorité :

- femme faisant face à des violences conjugales ou autres situations de violences intrafamiliales, avec plainte déposée contre l'agresseur ;
- agent en situation de handicap nécessitant un logement adapté pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- agent sans solution de logement et d'hébergement même temporaire ;
- agent faisant face à un événement excessivement grave survenu à son domicile et nécessitant une mise à l'abri urgente. On parle ici de suicide, de crimes. Les cambriolages, conflits de voisinage, sentiment d'insécurité ne relèvent pas de ce cadre.

Vous pensez être dans une de ses situations rapprochez-vous immédiatement de votre référent logement !

Des pièces administratives vous seront demandées et l'antériorité de votre parcours sur Balae sera étudiée.

Pas de points sans justificatifs !

Le demandeur Balae doit verser tous les justificatifs liés à la priorisation de sa demande dans sa DLS.

Sans ces justificatifs, votre indice de priorité ne sera pas retenu !

La Drihl se réserve le droit de suspendre temporairement votre accès à Balae le temps de la mise à jour de votre demande de logement social.